A quoi sert le diagnostic approfondi de la chaudière?

Notre réponse

Le **diagnostic approfondi** d'une chaudière donne une information sur **l'efficience énergétique** du système de chauffage et propose des **solutions d'amélioration**.
C'est, en quelque sorte, le certificat de performance énergétique de la chaudière.
Il existe 2 types de diagnostic approfondi :

- le diagnostic approfondi de **type I** pour les chaudières au gaz ou au mazout ayant une puissance inférieure ou égale à 100 kW ;
- le diagnostic approfondi de **type II** :
 - pour les autres chaudières
 - ou si une installation de chauffage central est équipée de **plusieurs chaudières**.

En **pratique**, pour connaître la puissance de la chaudière, il faut consulter son **étiquette énergétique** . La **puissance en kW** y est indiquée.
Vous trouverez un exemple d'étiquette énergétique dans l'onglet "Document utiles".

Vous trouverez un exemple vierge de rapport de diagnostic approfondi de type I dans l'onglet "Documents utiles".

Références légales

- Articles 2 24° et 12 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destinées au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique
- Arrêté ministériel du 18 juillet 2019 relatif au diagnostic approfondi des installations de chauffage central

Documents type

Formulaire : Rapport de diagnostic approfondi de type I - SPW DGO4
Exemple d'étiquette énergétique

Date de mise à jour: Jeudi 04/09/25